

<http://enseignants.se-uns.org/Examens-en-cours-d-annee-le-SE-Unsa-reclame-leur-indemnisation>



Examens en cours d'année : le SE-Unsa réclame leur indemnisation

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 5 juin 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les épreuves d'examens en cours d'année sont de plus en plus nombreuses. Elles concernent aussi bien le collège que le lycée.

C'est par exemple le cas de l'épreuve orale d'histoire des arts au DNB, des épreuves orales de langues vivantes, de l'EPS, de l'évaluation des compétences expérimentales, des épreuves des disciplines technologiques en STMG, STI2D, ST2S etc.

La plupart de ces épreuves sont censées se dérouler « *dans le cadre normal de la classe* ». De ce fait, elles ne sont pas considérées comme de véritables épreuves d'examens qui ouvriraient droit à une indemnisation. Pour autant, elles génèrent pour les collègues un travail supplémentaire qui doit être reconnu.

Pour l'instant, les réalités sont très diverses. Dans certains cas, des règles d'indemnisation ont pu être fixées au niveau académique ou plus fréquemment au niveau de l'établissement. Dans de très nombreux cas, les enseignants qui font passer ces épreuves ne bénéficient d'aucune indemnisation. Cette situation n'est pas acceptable.

Le SE-Unsa a écrit à Benoît Hamon (voir PJ) pour lui demander de reconnaître le surcroît de travail par :

- une indemnisation du travail supplémentaire lié aux épreuves en cours d'année ;
- l'établissement de règles nationales pour en assurer l'équité sur l'ensemble du territoire.